

Décision

Générale

colonial

Décision n° 28-371-1927 rayant de la liste des assesseurs le nommé Mohamed Déleitah.

n° 28-371-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 octobre 1927

Numéro JO
n° 371 du 31/10/1927

Date du numéro
31 octobre 1927

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 août 1927 réorganisant la justice indigène à la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté du 3 août 1923 réglementant les fonctions d'assesseurs près les tribunaux indigènes de la colonie

Sur le rapport de l'Administrateur, chef des districts,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le nommé Mohamed Déleitah, assesseur dankali près le tribunal indigène du 1er degré, est rayé de la liste des assesseurs.

Art. 2. — Le présent décret sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.